

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 04/04/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent excusé :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth
Secrétaire de séance :	SAVOIE Jean-Christophe

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 07/03/2013.
Suite à la demande de M. Jean-Louis MICHARD de remplacer "élèves de grande section" par "élèves de cours moyen" dans le paragraphe VIII - Point C concernant l'initiation à l'utilisation du défibrillateur automatique, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

Avant de présenter les comptes à l'assemblée, M. le Maire exprime sa satisfaction quant au très bon niveau de fréquentation de la crèche et de l'accueil de loisirs, limitant le niveau de déficit de la structure.

Suite à la présentation des comptes 2012 du budget annexe de la maison de l'enfance, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 465 632.63 € pour un montant de dépenses de 329 028.94 €. Le résultat net de fonctionnement s'élève à 136 603.69 €.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 3 955.04 €.

En soustrayant le déficit d'investissement et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2012 (aussi appelé fond de roulement) est de 132 648.65 €.

Le bilan général de l'année 2012 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		99 992.91	2 643.75		2 643.75	99 992.91
Opérations de l'exercice	329 028.94	365 639.72	3 955.04	2 643.75	332 983.98	368 283.47
TOTAUX	329 028.94	465 632.63	6 598.79	2 643.75	335 627.73	468 276.38
Résultats de clôture		136 603.69	3 955.04		3 955.04	136 603.69
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	329 028.94	465 632.63	6 598.79	2 643.75	335 627.73	468 276.38
RESULTATS DEFINITIFS		136 603.69	3 955.04			132 648.65

II. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2012 BUDGET ANNEXE DE "MAISON DE L'ENFANCE"

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2012 BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 99 992.91 €,

- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 136 603.69 €,

Alors l'exercice 2012 a généré un excédent de fonctionnement de 36 610.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

➤ Soit prioritairement au compte 1068 : 3 955.04 €

➤ Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 132 648.65 €

IV. VOTE DU BUDGET ANNEXE "MAISON DE L'ENFANCE"

M. le Maire fait une présentation détaillée, compte par compte, du budget annexe de la "Maison de l'Enfance 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2013 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement pour un montant de 432 598.65 €
- en section d'investissement pour un montant de 52 253.69 €.

1 - Section fonctionnement :

		BP 2012	CA 2012	BP 2013
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	382 992,91	329 028,94	432 598,65
11	Charges à caractère général	79 261,00	64 228,78	85 650,00
12	Charges de personnel	280 922,00	264 800,16	288 650,00
65	Autres charges gestion courante			
22	Dépenses imprévues fonctionnement	15 809,91		10 000,00
23	Virement à la section d'investissement	7 000,00		48 298,65

RECETTES	TOTAL RECETTES	382 992,91	465 632,63	432 598,65
64	Remboursement sur charges sécu		2 820,32	0,00
70	Produits des services	83 000,00	126 513,64	105 000,00
74	Dotations et participations	200 000,00	236 305,76	194 950,00
002	Résultat reporté	99 992,91	99 992,91	132 648,55

2 –Section investissement :

Opérations financières		BP 2013
Dépenses		13 955.04
001	001 Résultat investissement reporté	3 955.04
1511	Provision pour litige	10 000.00

Recettes		13 955.04
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	3 955.04
021	Virement de la section de fonctionnement	10 000.00

INVESTISSEMENTS		BP 2013
Dépenses		31 700.00
21888	Autres immobilisations incorporelles	20 000.00
2184	Mobilier	4 000.00
2182	Matériel de transport	7 700.00
Recettes		31 700.00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 700.00

Opérations d'équilibre		BP 2013
Dépenses		6 598.65
020 DEPENSES IMPREVUES INVESTISSEMENT		6 598.65

Recettes		6 598.65
021R VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		6 598.65

TOTAL DEPENSES		52 253.69
TOTAL RECETTES		52 253.69

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013-SECTION **FONCTIONNEMENT**

1) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Suite à la présentation des comptes 2012, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à M. Jean-Louis MICHARD, doyen de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 690 431,30 € pour un montant de dépenses de 390 484,01 €. En incluant l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, le résultat net de fonctionnement s'élève à 299 947,29 €.

Les recettes nettes d'investissement s'élèvent à 230 029,23 € pour un montant de dépenses de 249 031,15 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui s'élève à 19 001,92 € et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2012 (aussi appelé fond de roulement) est de 280 945.37 €.

Le bilan général de l'année 2012 se résume ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		142 576.19	77 329.82		77 329.82	142 576.19
Opérations de l'exercice	390 484.01	547 855.11	171 701.33	230 029.23	562 185.34	777 884.34
TOTAUX	390 484.01	690 431.30	249 031.15	230 029.23	639 515.16	920 460.53
Résultats de clôture		299 947.29	19 001.92		19 001.92	299 947.29
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	390 484.01	690 431.20	249 031.15	230 029.23	639 515.16	920 460.43
RESULTATS DEFINITIFS		299 947.29	19 001.92			280 945.37

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2012

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

- que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 142 576.19 €

- que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 299 947.29 €,

Alors l'exercice 2012 a généré un excédent de fonctionnement de 157 371.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'affecter ce résultat en apurant le déficit d'investissement comme suit :

- Soit prioritairement au compte 1068 : 19 001.32€
- Et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : 280 945.37€

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - SECTION FONCTIONNEMENT

M. le Maire fait une présentation détaillée compte par compte.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, par un vote par nature, le budget primitif 2013 qui s'équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 766 111,37 €

		BP 2012+DM	CA 2012	BP 2013
DEPENSES	TOTAL DEPENSES	638 072.19	390 484.01	766 111.37
11	Charges à caractère général	163 150.00	145 168.42	152 825.00
12	Charges de personnel	137 236.00	129 018.49	136 299.00
14	Atténuation de produits		177.00	
65	Autres charges gestion courante	92 281.00	88 782.17	91 475.00
66	Charges financières	14 615.00	14 612.62	11 996.00
67	Charges exceptionnelles	-		
68	Dotations amortissement des immos	12 725.31	12 725.31	12 725.31
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000.00		10 000.00
23	Virement à la section d'investissement	208 064.88		350 791.06
42	Opérations d'ordre entre sections			
RECETTES	TOTAL RECETTES	638 072.19	690 431.30	766 111.37
42	Opérations d'ordre entre sections			
13	Remboursement sur charges sécu	10 000.00	8 043.92	
70	Produits des services	77 775.00	100 176.47	63 915.00
73	Impôts et taxes	166 772.00	217 395.94	217 681.00
74	Dotations et participations	138 483.00	115 665.88	100 057.00
75	Autres produits gestion courante	91 000.00	95 101.90	92 500.00
76	Produits financiers	11 466.00	11 471.00	11 013.00
77	Produits exceptionnels			
OO2	Résultat reporté	142 576.19	142 576.19	280 945.37
	Résultat fonctionnement au 31/12		299 947.29	

VI. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Sur proposition de M. Le Maire et de la Commission des Finances, compte tenu de la conjoncture actuelle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, décide de ne pas majorer les taux d'imposition 2013.

Il prend acte du produit fiscal attendu :

TAXES	TAUX 2012	BASE 2013	TAUX 2013	RECETTES ATTENDUES
HABITATION	7.82	879300	7.82	68 761.00
FONCIER BATI	10.60	752900	10.60	79 807.00
FONCIER NON BATI	29.51	40200	29.51	11 863.00
TOTAL				160 431.00

VII. VOTE DES SUBVENTIONS 2013

M. le Maire propose à l'assemblée l'examen des diverses demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2013	BP 2013
Fanfare du Haut-Jura	3 000.00
Comité des fêtes	5 000.00
Coopérative scolaire	1 450.00
UNAFAM	100.00
Ligue contre le cancer	100.00
Sida solidarité	75.00
Le Mont Bayard	100.00
FOLJ	1 300.00
AVH	75.00
APEI	150.00
PEP 39	100.00
Donneur de sang de St Claude	100.00
Sclérose en plaques	100.00
SPA GEX	250.00
A S M J Secrétaires de mairie du Jura	75.00
Banque Alimentaire	100.00
Provisions	500.00
Total	12 575.00

REGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Considérant les diverses sollicitations de l'équipe pédagogique de l'école primaire liées aux activités physiques ou culturelles proposées en cours d'année, M. le Maire propose d'établir un barème qui réponde à tous types de demandes.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'allouer une subvention de 7.50€ par jour et par élève pour les séjours pédagogiques avec hébergement dans la limite de 7 jours annuels,
- D'allouer une subvention de 2.50€ par jour et par élève pour la prise en charge des transports et des projets pédagogiques sans hébergements,
- D'allouer une subvention de 5€ par élève pour les voyages scolaires.

VII. SIDEC : ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES SERVICE INFORMATIQUE ET TIC

M. le Maire rappelle l'adhésion de la Commune de Septmoncel aux services mutualisés informatiques du SIDEC :

- IDG : Informatique de Gestion (logiciels MAGNUS), l'adhésion à ce logiciel donnant accès aux services suivants :

- SIG : Système d'Information Géographique (plateforme départementale GEOJURA)
- ASI : Accompagnement au Système d'Information (plateforme départementale CLOUD)
- FORM : Formations informatiques à destination des élus.

Dans un souci de rationalisation, il a été souhaité tant par les collectivités membres du SIDEC que par le SIDEC lui-même de pouvoir adhérer à ces services de manière pluriannuelle afin d'éviter de délibérer chaque année sur ce principe tout en conservant le versement annuel de la contribution. Cette adhésion est désormais proposée pour une période de 3 ans, renouvelable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SIDEC pour le logiciel E-Magnus de même que la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC.

Il approuve également les conditions financières, soit la somme de 1 575.60 € hors champ de TVA, fixées pour l'année 2013 et autorise M. le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

Enfin, il indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2013.

En outre, le SIDEC propose une mise à disposition de ses services pour offrir des prestations informatiques complémentaires, ne rentrant pas dans le champ d'action du service mutualisé IDG du SIDEC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite l'assistance du Service Informatique et TIC du SIDEC afin de permettre à la commune une utilisation et gestion optimales des outils informatiques et autorise M. Le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

A) TARIF DES COURS DE MUSIQUE

M. Nicolas GINDRE informe l'assemblée d'une harmonisation des tarifs des cours de musique au niveau de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le tarif applicable pour la prochaine rentrée sera le tarif appliqué par la ville de Saint-Claude en 2012 majoré de 10 %.

B) NETTOYAGE DE PRINTEMPS

M. Alain MOYAT indique que la journée nettoyage de la commune aura lieu le samedi 13 avril.

Séance levée à 23h39
Affiché le 11/04/2013

Le Maire,
Raphaël PERRIN